

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 24 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt quatre mai à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaients présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Norbert GOSSE, Bertrand VACHETTE, Didier BRILLANT et Mmes Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT et Jeanne RENAUD
Laurent MEULENYSER donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2013 : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points hors ordre du jour, les membres du Conseil acceptent ces points

1. Délibération pour émettre un avis défavorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Catherine LANEN explique que dans un contexte d'optimisation générale des dépenses publiques et du fait qu'il reste encore beaucoup à faire pour respecter les objectifs de la réglementation actuelle, il n'est pas possible de valider des dispositions nouvelles contraignant à de nouvelles dépenses, sans en étudier le coût et l'efficacité sur le milieu naturel

A l'unanimité, le Conseil DECIDE d'émettre un avis défavorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux tel qu'il a été voté par la Commission locale de l'Eau du 11 décembre 2012

2. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à vendre les zones UZ N° 253, 254 du vol à voile : Monsieur le Maire explique que l'estimation des domaines a été faite par les services des domaines en vue de la vente des zones UZ N° 253, 254 du vol à voile. Il propose au Conseil de l'autoriser à vendre les zones UZ N° 253, 254 d'un montant de 30 000 euros

A l'unanimité, le Conseil, **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre la dite zone et l'**AUTORISE** à signer tous les documents inhérents à cette vente

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à vendre le site de « Mortemai » parcelle cadastrée ZI-129 à la commune de Beynes : Monsieur le maire explique qu'un accord a été trouvé entre la commune de Beynes et de Thiverval-Grignon pour la vente du site « Mortemai » parcelles cadastrée ZI-129 pour un montant de 280 000 euros d'une part et que la commune de Beynes va régulariser le paiement des arriérés de la redevance d'occupation du domaine publique de 2007 à 2012 pour un montant de 104 909 euros. Il fait part au Conseil de sa satisfaction de voir enfin ce dossier terminé.

A l'unanimité, le Conseil, **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre la dite zone et l'**AUTORISE** à signer tous les documents inhérents à cette vente

2. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention EPFY : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec EPFY (établissement public foncier des Yvelines) jusqu'au 15 mai 2014. Il fait part au Conseil que l'incertitude concernant le départ d'AgroParisTech ne doit pas nous empêcher pas de continuer le dossier de la cité résidentielle.

A l'unanimité, le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

3. Délibération pour DECIDER de fixer le nombre de délégués appeler à siéger au sein de la future assemblée communautaire de la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire suite à l'extension du périmètre de la Communauté « Cœur d'Yvelines ». Il informe que le nombre de délégués sera de 65 et la représentativité de Thiverval-Grignon sera de délégué titulaire et de un délégué suppléant.

A l'unanimité, le Conseil **ACCEPTE** cette représentativité

4. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAFY : Nadine GOHARD explique qu'il convient de signer le Contrat Enfance jeunesse (CEJ) avec la CAFY pour prétendre avoir une participation financière pour les activités péri- scolaires et pour la crèche.

A l'unanimité, le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire a signer le dit contrat

5. Délibération pour l'attribution du marché des travaux de la rue des écoles : Monsieur le Maire explique que suite à un appel d'offres pour les travaux de rénovation de la rue des écoles, il convient, après l'avis de la commission d'appel d'offres, d'attribuer le marché. Il propose la société WATELET SAS pour un montant de 181 765, 75 euros HT.

A l'unanimité, le Conseil APPROUVE l'attribution du marché à la société WATELET

6. Délibérations pour deux décisions modificatives n°1 et n° 2 : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient pour des raisons d'écriture, de procéder à deux décisions modificatives. Madame GARCIA explique que la DM n°1 concerne une inscription budgétaire 2013 en recettes d'investissement comme suit :

Recette Investissement	2111	- 346 000.00
	2115	- 26 000.00
	024	+ 372 000.00

La deuxième décision modificative n° 2 concerne le report des dépenses d'investissement 2012 suite à l'intégration du solde du budget Assainissement positif comme suit :

Déficit d'investissement 2012 : 167 399.72

Soit un nouveau cumul Investissement : 1 473 206.11 €

A l'unanimité, le Conseil, ADOPTE et VOTE les décisions modificatives

7. Délibération pour l'indemnité 2012 pour le Receveur Municipal : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour le versement de l'indemnité 2012 du Receveur Municipal comme suit : Brut 183,10 euros soit Net 167, 08 euros.

A l'unanimité, le Conseil VOTE cette indemnité

8. Délibérations pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec « Cœur d'Yvelines » pour solliciter les fonds de concours pour la mairie, la salle Jean Claude Tirel, la salle des jeunes à Grignon et le centre de loisirs sur folleville (ALSH) . Une autre délibération doit être prise pour la mise aux normes accessibilité du vestiaire de Folleville, l'accès piétonnier de la restauration scolaire de l'école maternelle et l'aménagement de la cour de l'écoles de Grignon : Monsieur le Maire explique que nous pouvons pour 2013 bénéficier de fonds de concours de l'intercommunalité en investissement sur la base de 50 % de participation intercommunale pour les différents travaux sus mentionnés.

A l'unanimité, le Conseil AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Cœur d'Yvelines dans le cadre des fonds de concours.

Informations du Maire

Il informe que l'INSEE a communiqué les chiffres provisoires du recensement 2013 qui dénombre 1054 habitants dont 388 communautaires.

Tour de table :

Bertrand VACHETTE demande si des jeux et agrées pour des très jeunes enfants existent pour les parcs.

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance la limite d'âge basse est de 3 ans sur ces types de structures

Laurence VAUVERT évoque des problèmes d'odeurs dans les toilettes de la JCT

Daniel BOSSE répond qu'il regardera ce qui pourrait être amélioré.

Elle signale, également des désagréments, le week end surtout, dus aux vols d'avions de l'aérodrome de Chavenay (figures acrobatiques au dessus du village).

Monsieur le Maire lui répond qu'une association contre les nuisances sonores de l'aérodrome de Chavenay mène déjà des actions et que notre village fait partie de la commission préfectorale de surveillance.

Didier BRILLAND soumet au conseil la possibilité de mettre des fleurs à l'entrée de la cour des miracles, afin d'empêcher le stationnement d'une voiture à la pointe du parking, qui bloque alors la circulation des camions d'ordures ménagères.

Cette solution sera envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 50